

« FR. HOLDING »
société par actions simplifiée
au capital de 1 965 000 Euros
siège social : « LA BOUGEOIRE »
35 – LA GUERCHE DE BRETAGNE
R.C.S. RENNES 438 381 709

2021089

2001 B 695

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 21 DECEMBRE 2001

**L'an deux mille un
le 21 DECEMBRE
à 15 H 30**

Monsieur François ROSSIGNOL, unique associé de la société « FR. HOLDING », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 965 000 Euros, dont le siège social est situé à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35) « LA BOUGEOIRE », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 438 381 709, s'est prononcé sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- apport en nature consenti à la société, évaluation, rémunération,
- augmentation de capital d'un montant de 993 650 Euros par apport en nature,
- constatation de l'augmentation du capital social,
- modification des statuts,
- option pour le régime d'intégration fiscale - conclusion de la convention d'intégration fiscale,
- pouvoirs.

La société « PS AUDIT », commissaire aux comptes de la société, est absente et excusée.

Monsieur François ROSSIGNOL, associé unique, détenteur de la totalité des actions de la société, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise :

- du contrat d'apport en date à RENNES (35) du 12 NOVEMBRE 2001, aux termes duquel Monsieur François ROSSIGNOL s'engage à apporter à la société « FR. HOLDING » 779 actions de la société « L'HEXAGONE », société anonyme au capital de 5 225 544 Euros, dont le siège social est situé à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35) « LA BOUGEOIRE », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 332 874 148, évaluées à 993 650 Euros,

- du rapport de Monsieur Bernard MAINGUY, commissaire aux apports désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RENNES en date du 20 NOVEMBRE 2001,

approuve les termes dudit contrat ainsi que l'apport lui-même et son évaluation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de 993 650 Euros par création de 99 365 actions de 10 Euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, et toutes attribuées à Monsieur François ROSSIGNOL en rémunération de son apport en nature.

Les actions nouvelles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital, entièrement assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions de l'associé unique.

Ces actions seront négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique constate que l'augmentation de capital qui en résulte est définitivement réalisée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier et compléter comme suit les articles 6 et 7 des statuts.

Article 6 – APPORTS

Il est ajouté in fine ce qui suit :

« Les apports effectués en cours de vie sociale sont les suivants :

Par décision de l'associé unique en date du 21 DECEMBRE 2001, le capital social a été augmenté de 993 650 Euros par apport en nature de 779 actions de la société « L'HEXAGONE », société anonyme au capital de 5 225 544 Euros, dont le siège social est situé à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35) « LA BOUGEOIRE », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 332 874 148, par voie de création de 99 365 actions de 10 Euros chacune, intégralement libérées. »

SAS FR. HOLDING

La Bougeoire

35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX APPORTS

